

She : kon Kahnawake.,

Les comités de l'Église catholique de Kahnawake -Mission Saint-François-Xavier/Sanctuaire de Sainte Kateri Tekakwitha- voudraient partager avec Kahnawa'ker:non (les résidents de Kahnawake) leurs expériences au cours des derniers mois, leurs effets au sein de notre congrégation, à la lumière de nos questions soulevées et du résultat obtenu jusqu'à présent. Nous faisons appel au bon esprit de chacun et espérons que cela contribuera à une compréhension commune.

Nous avons été indignés par la découverte des restes d'enfants dans les pensionnats indiens gérés par le gouvernement et les églises. Pour certains d'entre nous qui étaient des survivants des pensionnats et des externats, cela a avivé et envenimé de vieilles blessures et pour d'autres, cela a réveillé un sentiment de honte et remis en question non pas notre foi mais notre confiance dans le leadership de l'église.

Alors que nous étions encore sous le choc de ces découvertes, nous avons reçu un deuxième coup lors des allégations portées contre un pasteur vénéré, dont plusieurs d'entre nous, familles et amis avaient bénéficié de ses bonnes œuvres. Nous ne réfutons pas ces allégations, mais nous avons de la difficulté à y croire car elles ne concordent guère avec nos expériences personnelles et notre connaissance du Père Léon Lajoie. Nous comprenons que beaucoup de jeunes ne l'ont jamais connu et les voilà face à ces allégations pour le juger. Nous aimerions nous exprimer sur nos expériences avec le Père Lajoie espérant que vous pourrez saisir notre difficulté à comprendre.

- Il a baptisé un grand nombre d'entre nous, a célébré leur première communion, leur confirmation, a béni nos vœux de mariage, a dirigé les funérailles des membres de nos familles, a assisté à des activités familiales, a partagé des moments particuliers de nos vies et, par conséquent, est devenu tel un membre de notre famille.
- Au fil des années, il passa de longues heures à défendre notre communauté et ceux qui avaient des démêlés avec la justice, toujours sans jugement. Il a conseillé et aidé ceux qui souffraient de dépendances, perdaient des êtres chers, faisaient face à la maladie, faisaient face à la

violence familiale, perdaient leur emploi, vivaient dans la pauvreté et souffraient de dépression. Pour beaucoup, il était un rocher.

- Avec feu Mary Cross, il inaugura les premiers services sociaux dans la communauté. Lorsqu'il était invité chez nous pour les repas, il mangeait en gardant son manteau, de crainte qu'il ne soit appelé d'urgence, avant la fin du repas, pour s'occuper de quelqu'un dans le besoin. Il ne s'est jamais plaint et n'a jamais refusé d'aider qui que ce soit.

- Il a travaillé avec toute la communauté et avec d'autres églises, les Maisons Longues et les groupes communautaires, afin de promouvoir la paix, la solidarité et nous a encouragés à développer notre langue et notre culture pour renouer avec elle.

- Avec sœur Sarah Comeau, il a dirigé un groupe de jeunes pendant plusieurs années tout en s'assurant toujours que des chaperons-accompagnateurs sont présents dans toutes nos activités. Il s'est efforcé de développer le leadership des jeunes pour la communauté et de garantir un lieu sûr où les adolescent(e)s pouvaient se retrouver ; son rôle fut effectivement déterminant dans la création du *Kahnawake Boys & Girls Club*, maintenant appelé le *Youth Center*.

- Un fervent partisan dans l'aide envers nos femmes autochtones à recouvrer leurs droits lorsque d'autres membres de la communauté les harcelaient pour faire avancer leur cause.

- Il a soutenu la croissance politique dans la communauté et a plaidé en notre nom auprès du système judiciaire et politique extérieur, quand et là où il pouvait. Son père était juge et avait de nombreuses relations politiques ; il a donc mis nos dirigeants en contact avec d'autres politiciens et s'est écarté pour nous laisser forger nos propres relations et sphères d'influence.

Nous pensons que tout le monde devrait bénéficier d'une procédure régulière, cela signifie que vous êtes innocent jusqu'à ce que votre culpabilité soit prouvée, les allégations doivent être traitées sérieusement avec une enquête appropriée et significative. Beaucoup d'entre nous ont vécu avec et continuent de travailler à la guérison d'un traumatisme multigénérationnel.

- Ceux qui se présentent devraient bénéficier d'un soutien et de services appropriés.
- Dès que nous avons reçu la lettre faisant état des allégations, nous l'avons apportée à l'évêque pour fin d'enquête et nous avons informé les manifestants. Nous n'avons aucun contrôle sur la manière dont l'enquête s'est déroulée. Nous avons été les cibles hebdomadaires des manifestants qui ont mal informé la communauté en leur disant qu'il n'y avait pas eu de réponse à leurs plaintes, suscitant davantage de ressentiment au sein de la communauté.
- Une enquête a été menée sur les allégations. Nous avons encouragé tout le monde à coopérer et à participer lors de demande d'une entrevue.
- Une proposition a été faite par l'Ordre des Jésuites d'exhumer et de déplacer les restes du Père Lajoie au cimetière des Jésuites avant la fin de l'enquête. Cela a été proposé initialement au Conseil Mohawk de Kahnawake (MCK) qui l'a relayé à notre congrégation. Cela leur fut présenté et la décision prise à l'époque par la congrégation était d'attendre le résultat de l'enquête, pour le partager avec la communauté avant de décider de l'exhumation.
- La mort du Père Lajoie a été soudaine, donc la décision de l'enterrer ici (dans le jardin de l'église) a été prise émotionnellement par des personnes ainsi qu'une communauté en deuil. C'était une grosse perte ; il faisait partie de la famille de beaucoup d'entre nous. Son frère a fait la demande, du fait qu'il aimait tant Kahnawake. Avec le recul, nous reconnaissons tous que la décision a été prise à la hâte et sans consultation appropriée avec la communauté ou la congrégation. Nous ne pouvons pas défaire le passé, mais nous pouvons en tirer des leçons. D'après ce que nous avons pu rassembler, il y a eu un accord unanime sur la demande de l'enterrer ici par le comité de l'église, le MCK et la communauté semblaient d'accord avec cela car il y avait très peu de protestations à ce moment-là et depuis lors.
- Il n'y a jamais eu aucune trace d'abus de la part du Père Lajoie durant ses années dans la communauté. D'habitude, des rumeurs circulent. Nous nous sommes demandé pourquoi cela n'était pas apparu lors de son

enterrement, car des protestations sont généralement soulevées dans de telles occasions. Ce ne fut pas le cas.

- L'exhumation ne promet ni ne favorise la guérison.
- L'exhumation ne fait partie ni de nos coutumes ni de notre tradition ni de la foi catholique, la raison pour laquelle la plupart de notre congrégation n'y est pas favorable.

Nous pensons que le choix personnel d'une foi et de sa pratique doit être respecté ; une personne ne devrait pas être persécutée pour ce en quoi elle croit ou forcée d'arrêter de pratiquer sa foi, car cela est mal.

> Depuis la découverte des tombes des enfants, nous avons subi des menaces d'exhumation irrespectueuse, de vandalisme de notre église, des vitres brisées et des graffitis haineux peints sur les portes, les murs et le trottoir, des menaces de l'incendier, de la démolir, de réaffecter l'église sans aucune considération ni respect pour ceux qui continuent à y pratiquer leur foi.

> Nous sommes la cible de harcèlements hebdomadaires de la part des manifestants qui sont seulement présents lors de la messe dominicale, et jamais le reste de la semaine. Nous avons demandé aux manifestants de jeter les cendres de leur foyer sur l'allée devant l'église. À la sortie, à la fin de la messe, de la chaleur émanait des cendres et nos personnes âgées avaient chaud au pieds car il y avait encore des braises dans les cendres. Ce type d'actions met en danger nos fidèles handicapés ou âgés.

> Du harcèlement/des menaces sur les réseaux sociaux se produisaient/se produisent, incitant les gens à nous traîner hors de l'église, de se faire dire d'aller pratiquer notre foi dans des églises extérieures, suggérant que nous n'appartenons pas à Kahnawake, notre communauté.

> Qu'ils soient à pied ou en voiture des passants vociféraient pendant les funérailles sans aucune considération pour la famille en deuil.

> On ne nous a jamais consultés ni demandé si des chaussures (215) ou des souvenirs pouvaient être placés devant notre église. Nous aurions convenu et travaillé avec les organisateurs pour que nos membres âgés

ou handicapés ne soient pas privés de leurs aires de stationnement par le placement des chaussures et des manifestants. De plus, ils prétendaient que nous essayions de nous débarrasser des chaussures, afin de susciter plus de ressentiment dans la communauté.

> Les manifestants ont vérifié les présences à la messe et ont indiqué que nous ne sommes que 25 environ ; ce qui prouve que ce nombre ne justifie pas une considération par la communauté.

> Nous avons une plus grande congrégation, certains ont peur d'y assister à cause du vandalisme et des manifestations hebdomadaires, certains à cause de la Covid, d'autres vu la pression qu'ils subissent de leurs amis et de leur famille ; certains veulent juste la paix et essaient d'éviter les tracas tandis que d'autres affrontent encore la découverte des dépouilles d'enfants, prennent du recul, sans savoir quand ils reviendront.

> Kahnawake et Seigneurie ont été établis pour nos gens qui voulaient pratiquer la foi catholique en toute sécurité parce qu'ils ne pouvaient pas le faire dans leurs communautés. Kahnawake devient-il un endroit dangereux pour pratiquer votre foi? C'est ce que l'on ressent tout comme certains de nos membres nous en ont fait part. La foi est une décision personnelle et sert la personne qui la pratique. La foi a aidé un grand nombre à traverser des moments très difficiles, nous espérons que nous pourrions continuer à nous respecter peu importe la croyance que nous pratiquons.

FAITS SUPPLÉMENTAIRES

1. La Mission Saint-François-Xavier a demandé au pape des excuses officielles de la part de l'Église catholique pour le préjudice causé par les ordres religieux qui géraient les pensionnats indiens et les externats.

2. Nous avons offert un soutien aux collectivités des Premières Nations qui participent à la découverte des restes d'enfants dans les pensionnats indiens.

3. Les jésuites nous ont informés que le pape les a chargés de vérifier leurs dossiers en vue de ce qu'ils prévoient être un édit ordonnant à tous les diocèses et communautés religieuses de publier les noms des prêtres avec des allégations crédibles. Le Haut-Canada est complet, la province

canadienne-française n'est pas complète car les archives ont été fermées à cause de la Covid en 2020 et viennent de rouvrir. La Conférence des Évêques Catholiques n'a pas accepté de le faire, mais certains diocèses ont quand même procédé à l'effectuer.

4. Nous avons demandé une copie de la liste pour déterminer si l'un des prêtres qui ont servi dans la communauté y figurait, car nous pensons que la communauté devrait en être informée. A ce jour, nous n'avons pas reçu de liste.

5. Nous avons été informés qu'un examen des archives jésuites montra qu'il n'y a aucune trace d'abus ou de violation de conduite signalés contre le père Lajoie. Nous avons été informés qu'un prêtre avait été expulsé de la communauté par le Père Lajoie pour conduite inappropriée et de violation des limites et qu'il avait été discipliné. Les jésuites étudient également cela et nous espérons partager les résultats avec la communauté.

6. Le processus d'enquête que nous a décrit le représentant des jésuites est le suivant :

a) "Ordinairement, lorsqu'une plainte est déposée, la victime contacte le Délégué à la Conduite. Selon les circonstances, le délégué rencontre la victime ou désigne un Examineur pour prendre une déposition. Si la situation est grave et qu'il n'y a aucun moyen qu'une rencontre personnelle ne soit possible (comme dans notre cas actuel), le Provincial engagera un enquêteur. Nous avons utilisé les services de M. Brian King. La Grand-Cheffe Sky-Deer croyait qu'un tiers indépendant tel que M. King pourrait être préférable à un enquêteur de l'Église ou à la police ou aux agents de la paix. Habituellement, ils travailleront avec la paroisse et la communauté pour s'assurer que l'enquêteur est en mesure d'interroger toutes les personnes dont il a besoin. Cela nécessite un lieu privé et confidentiel où le ou la plaignant (e) se sent en sécurité, et des soutiens en santé soit disponibles. Ce n'est pas un processus court et peut facilement prendre un an ou plus pour qu'un rapport juste et équilibré soit produit. Il n'est pas contraignant au sens juridique, bien que ces rapports aient leur poids par les juges. Cela nécessitera également la coopération des personnes associées aux manifestants.

b) La police n'enquête généralement pas sur les allégations historiques d'abus sexuels dont l'auteur est décédé.

c) Malheureusement, la publicité associée à une enquête conduira souvent des avocats à intenter une action en justice contre la paroisse, le diocèse et la communauté juridique. Les réclamations sont signalées aux compagnies d'assurance, et des avocats de la défense sont alors retenus.

d) Il existe deux circonstances dans lesquelles une compensation peut être appropriée. 1) Si les récits sont crédibles, le Diocèse et les Jésuites seraient obligés par leurs Procédures d'aider les victimes par des conseils ou un paiement forfaitaire. Comme vous le savez, les revendications des externats sont en cours et le modèle adopté est de nature similaire. 2) Un cabinet d'avocats, souvent de l'Ontario ou de l'Ouest canadien, s'installe essentiellement dans la Communauté pour procéder à un recours collectif. Dans ces cas, un "représentant du demandeur" est désigné et approuvé par le tribunal. Les autres victimes sont alors supposées avoir subi les mêmes épreuves, à des degrés plus ou moins importants.

e) Les assureurs du diocèse et de la paroisse et les jésuites déterminent essentiellement si les réclamations seront réglées ou refusées. Ce sont les décideurs."

7. Nous avons également été informés que les Constitutions et Normes complémentaires, ainsi que d'autres documents relatifs à la gouvernance interne des jésuites, font référence au Code de droit canonique, qui réserve le droit aux Instituts religieux d'avoir leurs propres cimetières. C'est la pratique constante des jésuites depuis leur arrivée en Amérique du Nord que leurs prêtres soient enterrés ensemble dans un cimetière commun, dans la mesure du possible, sur le terrain ou aussi près que possible d'une communauté jésuite. Être enterré avec ses confrères jésuites est un symbole de son lien avec la Compagnie de Jésus et que son appartenance y a duré jusqu'à sa mort.

8. Les jésuites ont partagé "*Bien que ce ne soit pas notre décision, la coutume habituelle serait qu'un jésuite soit enterré avec ses frères dans le cimetière de Saint-Jérôme*".

9. Nous nous sommes demandé pourquoi n'avaient-ils pas fait la demande de rapatriement plus tôt ? Les héritiers légaux et ayants-droits

déterminent le lieu de sépulture des personnes décédées, c'est son frère qui a contacté la communauté pour en faire la demande.

10. La demande est parvenue à Ronald Boyer qui a contacté Joe Norton -Grand Chef- il sentait que le Père Lajoie était l'un d'entre nous et pensait qu'il serait soutenu. La décision a été prise par le MCK, Andrew Delisle père et le Père Louis Cyr ont fait la requête officielle.

11. Bien que le père Lajoie soit décédé dans un hospice jésuite, il n'y a aucune trace de la décision de l'enterrer à Kahnawake par les jésuites. Le MCK ne peut pas non plus localiser les documents à cet effet. Le comité de l'église a donné son approbation et il y a un registre de l'enterrement conservé à l'église.

12. Histoire du Père Lajoie avec Kahnawake :

1958 - Il vient temporairement à Kahnawake avant d'être affecté comme aumônier-adjoint du 'Bon Dieu en Taxi' à Montréal

1961 – Il retourne à Kahnawake dans le cadre du ministère général

1963 - Il devient pasteur de la Mission Saint-François-Xavier

1990 - En raison d'une maladie, il prit sa retraite en tant que pasteur mais demeura pour s'occuper de la communauté

1996 - Il a déménagé à l'infirmerie des pères jésuites à Saint-Jérôme où de nombreux membres de la congrégation ont maintenu le contact avec lui

1999 - Il décède des suites d'une opération chirurgicale et fut enterré à Kahnawake

2021 - Des allégations d'abus sexuels sont émises

Nous savons que 20 ans se sont écoulés depuis sa mort, des générations de ceux qui le connaissaient bien sont parties et les plus récentes n'ont jamais bénéficié de ses bonnes œuvres, mais quelqu'un de votre famille en a peut-être profité. Ceux d'entre nous qui ont connu le Père Lajoie croient aussi qu'il ne voudrait en aucune façon être utilisé pour diviser la communauté qu'il aimait tant. Nous vous prions de considérer que les membres de notre congrégation seront traumatisés par l'exhumation si elle a lieu. Ils l'ont déjà été par le vandalisme et les graffitis. Trop de

traumatisme ne favoriseraient guère la guérison. À qui allez-vous nuire ou faire du mal ? A quoi cela servirait-il ?

Nous craignons que la colère suscitée par la découverte des restes d'enfants ne soit injustement dirigée contre le Père Lajoie, qui n'a jamais été impliqué dans les externats indiens ou résidentiels. Voudriez-vous que les actes répréhensibles de quelqu'un d'autre vous soient attribués et deveniez un facteur décisif dans une décision critique à votre sujet ? Est-ce objectif ? Nous demandons à chacun d'essayer d'être juste en prenant la décision/le vote que vous prendrez.

Nous sommes très reconnaissants envers la communauté et les dirigeants qui ont offert leur soutien pendant cette période difficile, en cherchant des solutions et en favorisant le maintien de la paix, en particulier ceux qui se sont présentés pour aider à nettoyer la peinture et les graffitis après les vandalismes. Vous n'avez aucune idée combien vos actes aimables et votre sollicitude nous ont aidés à traverser cette période très difficile. Nous prions pour tous et espérons une résolution pacifique.

Skennen–

-Église Catholique Mission Saint-François-Xavier à Kahnawake

Comités administratifs et pastoraux

Document inséré dans les 2 journaux locaux de Kahnawake avant le vote décisif. Couverture : environ 5,000 récipiendaires. (Juin 2022)